

Fiche d'inscription perfectionnement adultes 2024/2025

(Paiement à effectuer et fiche à rendre pour le 2^{ème} cours au plus tard)
(Horaires et règlement au dos)

Nom : Prénom : Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Code

postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Personne à contacter en cas d'urgence : Nom : Prénom :

Téléphone :

ATTESTATION DE SANTÉ (PERSONNE MAJEURE)

Je soussigné(e),

Nom : Prénom : Né(e) le/...../20....

Atteste sur l'honneur avoir renseigné le questionnaire de santé QS-Sport cerfa n°15699*01
(www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do) et avoir répondu par la négative à toutes les questions.

Dans le cas contraire, fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation.

Fait à

Le.....

Signature

Cadre réservé aux maîtres-nageurs

Perfectionnement adultes	<input type="checkbox"/> Mardi de 18h30 à 19h30 <input type="checkbox"/> Vendredi de 19h15 à 20h15
---------------------------------	---

Règlement de l'activité

- Le perfectionnement (adultes ou enfants) est accessible aux personnes sachant nager et ayant déjà obtenu un brevet d'au moins 25m, il a pour but d'améliorer leur niveau par la pratique des 4 nages.
- L'enregistrement des inscriptions ne sera effectif qu'une fois le dossier rendu (accompagné du règlement).
- Pour le perfectionnement enfants : en début d'année et lors de toutes nouvelles inscriptions en cours d'année, une séance test sera proposée afin d'évaluer le niveau des enfants et de les orienter vers le créneau le plus adapté.
- Les cours n'auront pas lieu pendant les vacances scolaires et pendant les jours fériés.
- Les nageurs adultes, ou les parents (ou tuteurs légaux) pour les enfants, s'engagent à rendre le dossier d'inscription complet au plus tard à la 2^{ème} séance.
- La cotisation est de 45€ par trimestre pour les résidents de Cœur de Flandre Agglo et de 52€ par trimestre pour les résidents hors Cœur de Flandre Agglo. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'arrêt en cours de trimestre et aucune réduction ne sera accordée en cas d'adhésion en cours de trimestre. (chèques non acceptés).

Année 2024/2025 :

- 1^{er} trimestre : du 2 septembre au 8 décembre 2024
- 2^{ème} trimestre : du 9 décembre au 30 mars 2025
- 3^{ème} trimestre : du 31 mars au 4 juillet 2025

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé et au format papier par Cœur de Flandre Agglo afin de réaliser les inscriptions aux activités proposées par les piscines intercommunales.

Les données sont conservées pour une année sportive (du 1^{er} Juillet de l'année n au 31 Août de l'année n+1). Au-delà, ces données peuvent être archivées avec un accès limité, conformément aux règles applicables en matière d'archives publiques.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. **Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.**

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter **notre délégué à la protection des données par mail à dpo@ca-coeurdeflandre.fr ou par courrier postal à Cœur de Flandre Agglo, Hôtel Communautaire, 222 bis route de Vieux-Berquin 59190 Hazebrouck.**

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

En signant cette fiche d'inscription, je certifie avoir pris connaissance des informations relative à la RGPD, je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement ainsi que, le cas échéant, le règlement de l'activité.

Fait à :

Signature :